

DEPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE PITHIVIERS

CANTON DE MALESHERBES

COMMUNE DE CHAMBON LA FORÊT

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE de CHAMBON LA FORÊT

Arrêté permanent
Portant sur la réglementation de circulation
Chemins communaux

Annule et remplace

Le Maire de la commune de Chambon la Forêt (Loiret)

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L2213-6

Vu le Code de la route et notamment l'article R.411-8

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4 ème partie, signalisation de prescription.

Considérant qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers, à la commodité de l'utilisation de la voie publique et à la protection de l'environnement et de la tranquillité publique.

ARRETE

Article 1 : La circulation de tous véhicules à moteur est interdite de façon permanente sur la route de Trainou à Chambon, et sur le Chemin rural dit rue sauvée.(Extrait du plan cadastral joint à l'arrêté)

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police, véhicules de secours et véhicules intervenant dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation de la route et aux ayants droits.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3

Le présent arrêté abroge et remplace toutes les dispositions contraintes antérieures.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément la réglementation en vigueur.

Le 30/09/2021

Le Maire,
Michel BERTHELOT

Diffusion : Monsieur le Maire

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Département :
LOIRET

Commune :
CHAMBON-LA-FORET

Section : ZC
Feuille : 000 ZC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 30/09/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics

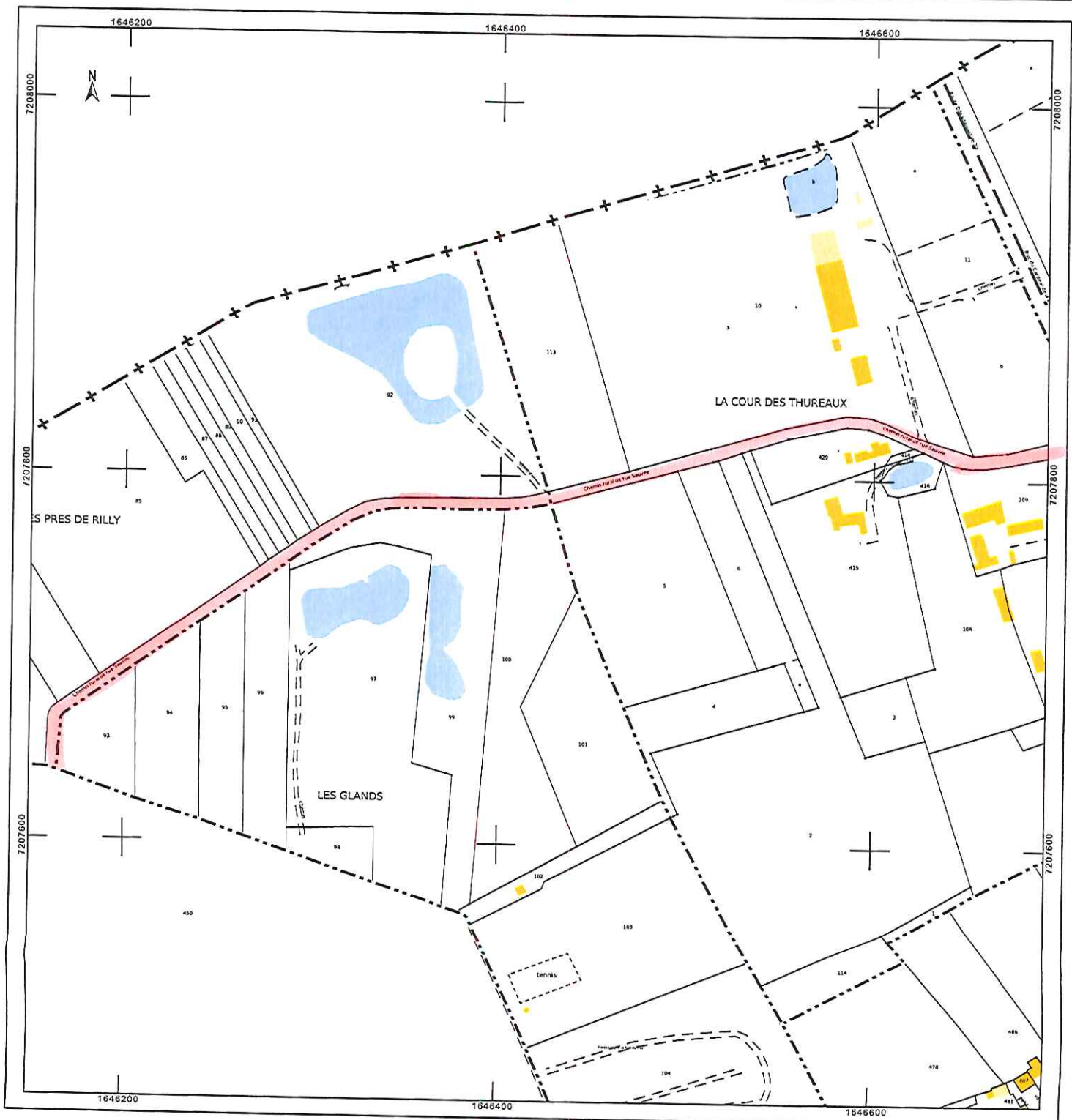
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique de Gestion Cadastre
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER CITE
ADMINISTRATIVE COLIGNY 45042
45042 ORLEANS CEDEX 1
tél. 02-38-24-45-79 -fax
ptgc.450.orleans@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
LOIRET

Commune :
CHAMBON-LA-FORET

Section : ZD
Feuille : 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 30/09/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique de Gestion
Cadastrale
131 RUE DU FAUBOURG BANNIER
CITE ADMINISTRATIVE COLIGNY 45042
45042 ORLEANS CEDEX 1
tél. 02-38-24-45-79 -fax
ptgc.450.orleans@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

